

n° 2834 da u 21 à u 27 di marzu di u 2024

# ARRITTI

SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU

58<sup>a</sup> annata

Prezzu 1,40 €

C.P. 0427 C 82046

ISSN 1262

Dispensé de timbrage

Routage 205

www.arritti.corsica



Europe Territoires Écologies

p.4-5

## Régions & Peuples Solidaires aux Européennes

Depuis le 22 février dernier, nous sommes entrés dans l'an III de la guerre en Ukraine. À partir de mars 2023, côté ukrainien, l'heure a été à la contre-offensive, et, côté russe, à la reprise de nouvelles positions contre les troupes ukrainiennes. Ni l'un ni l'autre n'ont atteint leurs objectifs. De la ghjhe p.3



## L'an III de la guerre en Ukraine

La métropolisation d'Ajacciu dans la future collectivité autonome de Corse

p.6-7



Catalogne

p.8

## Amnistie et nouvelles élections

# L'associ danu forza à e nostre lotte

L'associ fàcenu cresce e nostre lotte. Arritti hà apertu quì una nova rubrica per salutà u so impegnu è presentali à i so lettori. Sta settimana, parlemu di u Cullettivu Corsu per l'Adduzione senza Razzisimu Istituzionale.

## C<sup>2</sup>ARI

U Cullettivu Corsu per l'Adduzione senza Razzisimu Istituzionale hè statu fundatu u 31 di marzu 2017 à l'iniziativa d'una vintina di persone, raghjunte prestu prestu da più di 200 signatarii, per dumandà a mudificazione di documenti ministeriali per l'adduzione chì cumpurtavanu propòsiti razzisti. C<sup>2</sup>ari dinunziava a manera di ripruduce ind'è ssi documenti ufficiali stereotipi è cunsiderazioni storte per sfarenzià di manera razziale l'urìgine di u zitellu messu à l'adduzione. Stu metodu, degnu di u passatu coluniale di a Francia, imbruttava a so imàgine è un avianunda à chi vede cù ssu mumentu impurtantissimu di l'adduzione d'un ciucciu. Si dumandava à a ghjente di fà sapè ch'elli un vulianu micca un zitellu neru o d'urìgine africana o magrebina, in tutale cuntravenzione cù e cunvenzioni internaziunale pè i diritti di u zitellu. «*Chè no siamu anziani pupille di u Statu, adduttati o parente adduttente, presidente o vicepresidenti di Cunsiglii di Famiglia dipartimentali, membri di cummissioni d'approvazione, eletti o semplice citatini, ci stumachemu di stu fattu. Un hè pussibile di tullerà spressioni razziste chì partecipeghjanu cusì à sparghje u razzisimu di manera furba, puzzulente è pericolosa*» dinunziava u culetivu chì dumanda ch'un sia «*mai quistione d'indità o suppone pocu imprema a manera, una scelta nant' à u culore di pella o l'urìgine ètnica in u prucessu chì conduce à l'adduzione d'un zitellu*».

**Sta dimarchja cuncernava tutta a Francia**, ma hè nata in Corsica,

fendu onore à u nostru pòpulu da a so manera umanista à difende è prutege a zitellina. «*Dapoi sempre, a Corsica s'hè fatta cunnosce ind'è a stòria per fà cresce i diritti di l'omu. Da u drittu à a libertà di cuscenza in u 1736 à u drittu à vutà di e donne in u 1755, per un parlà chè di quessi. Durante a seconda guerra mundiale, a Corsica s'hè torna singularizata quandu ci hè vultutu à prutege i ghjudei, à tale puntu ch'omu vulia scrive l'Isula nant' à u Memuriale di i Ghjusti frà e Nazioni. Stu mumentu scrittu ind'è a nostra stòria ci impone d'èssene degni. Oghje ghjornu hè u nostru duvere di dinunzià è di bätteci contr' à tuttu ciò chì partecipeghja à u razzisimu*», spieca a chjama di u C<sup>2</sup>ari. Ghjè l'associu Zitellu Famiglia Adduzione in Corsica (Enfance Famille Adoption 2B), presidatu da Agnès Rogliano Desideri, ch'hà fattu sapè stu scàndalu di documenti amministrativi razzisti in i servizii d'adduzione in Francia. Cù ella, anu ziffratu mondu duttori, universitarii, insignanti, ghjuristi, eletti è citatini di tutte e tendenze pulitiche.

**L'azione di C<sup>2</sup>ari hà permessu di currege ufficialmente** sti documenti, cù l'aiutu di l'avucata di u Cullettivu, M<sup>a</sup> Celine Boyard. Ma bisognu à esse attentu chì si tròvanu sempre andature razziste in e procedure locale di l'Aiutu Sociale à a Zitellina (ASE). C<sup>2</sup>ari cuntinueghja à scumbatte contr' à u razzisimu è e discriminazioni ind'è e dimarchje amministrative, da prutege i zitelli è i parenti suvente maltrattati in i so dritti sprezzati da l'istituzioni. ■

Cuntattu nant' à X (Twitter) : @C2ARI

## Femicidii

D i ghjennaghju scorsu, u ministru di a Ghjustizia Eric Dupond-Moretti parlava di 94 femicidii in 2023, contru à 118 in 2022, felicitèndusi di sta calata... Ma l'associu di difesa di i diritti di e donne *Femicidii da u cumpagnu o l'ex-cumpagnu*, parla ellu di 103 femicidii in 2023, 113 in 2022, 115 in 2021, 108 in 2020, 158 in 2019, 129 in 2018, 147 in 2017, 133 in 2016. Circate di sapè amichi lettori, ciò ch'elle sò e violenze fatte à e donne, fate da per voi e vostre ricerche, è truverete mondu articuli di stampa, è ancu documenti ufficiali, eppuru mai cù e stesse statistiche! Cum'hè chì sti sciffri un sò micca chjari? L'associu *Femicidii da u cumpagnu o l'ex-cumpagnu* cuntabilizeghja secondu à l'infurmazioni chì passanu nant' à a stampa. U ministru ellu, secondu à l'inchieste aperte. Quandu u maritu o u cumpagnu chì tomba a so sposa o a so cumpagna di vita, si tomba anch'ellu, a pulizza o a gendarmeria chjode l'inchieste, è dunque u femicidiu un hè cuntabilizatu postu chì u culpèvule un ci hè più mancu ellu! In quantu à l'inchieste aperte, e forze di pulizza aspèttanu u risultatu di l'inchiesta nanzu d'annunzià u femicidiu. È l'inchiesta pò esse longa...

L'associu *NoiTutte* ellu cuntabilizeghja tutti i crimini di gèneru contr' à e donne (un figliolu chì tomba a so mamma per un dettu o un babbu a so figliola). Secondu à stu metodu sò 134 donne chì sò morte assassinate in 2023.

È a statistica hè torna suttuvalutata! Un sò micca pigliati in contu e donne marturiate, cundutte o ancu à le volte furzate à u suicidiu. Puru, secondu à u *Grenelle di e violenze fatte à e donne*, chì s'hè tenutu in 2019 dopu à l'assassiniu di Julie Douib in Calvi, èranu omancu 200 tandu i suicidi di e donne per scappà à e so violenze cutidiane... Vale à dì, cù più di 100 crimine ogni annu, chì tutti i ghjorni in Francia, omancu una donna more per via ch'ella hè maltrattata. È a statistica hè cresciuta. Secondu à l'*Osservatoriu di e violenze fatte à e donne*, sò 229 suicidi cuntabilizati in 2020, 684 in 2021, 759 in 2022! Un sciffru tremendu è sempre in crèscita!

Malgratu e misure prese dapoi omancu deci anni, un cala micca stu contu macabru. Hà dettu torna u ministru di a ghjustizia di ghjennaghju scorsu, chì frà i 94 femicidii ch'ellu hà cuntabilizatu, una trentina èranu cunnosciute da e forze di pulizza o di ghjustizia. «*Bisogna à migliuraci*» dice u ministru, «*un simu micca abbastanza rapidu, abbastanza forti, abbastanza à l'ascolta*»...

E chjamate nant' à u nùmaru d'urgenza 3919 un fàcenu chè cresce, 93.000 in 2022 secondu à l'*Osservatoriu di e violenze fatte à e donne*, 98.000 in 2023. In 2022 sò 244.000 e donne vittime di violenze in casa. Nant' à 50.000 omi messi in càusa, solu 7500 sò stati cundannati...

E violenze fatte à e donne chì sò cunnosciute un sò chè a parte visibile di u fenomenu. I zitelli vittimi à tempu à a so mamma sò numarosi anch'elli. Suvente un femicidiu s'accumpagna d'un o parechji infanticidi. Sta statistica un hè presa in contu. Quandu u babbu hè viulente, ancu puru s'ella hè ghjunta à staccassi di ssu martoriu a donna, u sistema a custringhje à dà u so indirizzu per via di u drittu di guardia di i zitelli. A donna marturiata un hè abbastanza protetta. ■

**Fabiana Giovannini.**



## Ukraine

# L'an III de la guerre

**Depuis le 22 février dernier, nous sommes entrés dans l'an III de la guerre en Ukraine.**

Entre mars et novembre 2022, l'invasion militaire lancée par Vladimir Poutine, persuadé de sa supériorité, s'est heurtée à une résistance qui l'a fait rapidement reculer de plusieurs centaines de kilomètres, loin de Kyiv, de Kharkiv et même de Kherson. Le bilan était alors mitigé : des milliers d'hectares supplémentaires du territoire ukrainien sont occupés qui ont étendu tout autour de la mer d'Azov l'emprise russe déjà installée en 2014 en Crimée et dans une partie du Donbass. Mais la contre-attaque de l'armée ukrainienne, rapidement menée, grâce en particulier au soutien international orchestré en grande partie par les USA, a su renverser le cours de la guerre et donner aux forces ukrainiennes une dynamique positive. Fin de l'Acte I.

À partir de mars 2023, côté ukrainien, l'heure a été à la contre-offensive, et, côté russe, à la reprise de nouvelles positions contre les troupes ukrainiennes. Ni l'un ni l'autre n'ont atteint leurs objectifs. Les « percées » ukrainiennes se sont brisées sur la capacité militaire russe qui a su construire des défenses hermétiques, tandis que les troupes « kamikaze » mobilisées notamment par la milice Wagner n'ont repris qu'un nombre très limité de positions ukrainiennes dans le Donbass comme à Bakhmout. D'autres « victoires » sont proclamées (comme Avdiïvka fin 2023) mais rien de décisif n'est intervenu. Cependant, le message est suffisamment fort pour indiquer qu'un retournement de tendance est à la portée de l'armée russe. Fin de l'Acte II.

À l'aube de l'an III qui verra un nouveau déclenchement d'hostilités jusqu'à novembre prochain, l'incertitude règne dans les deux camps. L'Ukraine a remporté d'incontestables succès en Mer Noire. Le « corridor d'exportation » vers le détroit du Bosphore est sécurisé et permet de donner à l'économie des ressources vitales. Plusieurs navires de guerre russes ont été détruits par les drones, aériens comme sous-marins, et les missiles dont l'Ukraine s'est dotée. Le débarquement annoncé vers Odessa semble déjoué désormais, garantissant une façade maritime au sud du pays.

La principale supériorité militaire russe tient à sa logistique en munitions d'artillerie, car elle en produit plus de quantité, et plus vite, que l'Ukraine et ses alliés. Impossible dans ces conditions de reprendre une offensive terrestre qui serait vouée à l'échec, surtout depuis que le fournisseur principal, les USA, qui ont désormais donné leur priorité au Moyen Orient en soutien d'Israël, et qui voient la volonté de continuer un soutien élevé affichée par Joe Biden contestée au Congrès, gelant depuis de longs mois le réapprovisionnement de l'Ukraine en matériel de guerre. Ce retrait américain est d'autant plus inquiétant qu'il est piloté en sous-main par Donald Trump dont on ne peut exclure qu'il redevienne président des États-Unis en novembre prochain.

La seule solution pour les Ukrainiens est alors

d'obtenir la montée en puissance de l'Europe en soutien à leur effort de guerre dont le succès serait la meilleure garantie pour la sécurité du continent, notamment à l'Est. Les accords bilatéraux avec l'Allemagne, la France, la Tchéquie, les pays baltes, se multiplient.

Au sein de l'Union européenne le débat s'anime, et Emmanuel Macron a décidé d'y prendre sa place en durcissant considérablement le ton avec Moscou. Le Parlement européen a pour sa part massivement soutenu la mise en place d'un mécanisme de soutien économique, et aussi pour l'approvisionnement en armes et munitions de l'armée ukrainienne. Mais les moyens manquent, moyens financiers et moyens industriels, alors que la Russie affiche de fortes performances dans ces domaines. Une course contre la montre s'est engagée et il faudra beaucoup d'efforts pour l'emporter. Car, contrairement aux effets d'annonce au commencement du conflit, l'économie russe a très bien résisté aux sanctions économiques occidentales. Certes le gaz et les produits pétroliers qui étaient auparavant livrés en Europe et payés en euros sont désormais livrés à la Chine et à l'Inde où ils sont payés en yens et en roupies. Dans le cas de l'Inde, les échanges sont tellement déséquilibrés que le Trésor Russe croule sous une montagne de roupies inutiles ! Mais c'est un inconvénient mineur. La sortie du système SWIFT qui encadre le commerce mondial devait être une arme économique « nucléaire ». Elle a fait pschitt ! Et tout à l'avenant ou presque de ces sanctions restées de peu d'effet.

Le principal danger aujourd'hui serait de mollir dans le soutien à l'Ukraine. Il faut au contraire réussir à pallier la défaillance américaine. Poutine vient de se faire réélire et il se sent légitimé pour continuer son projet impérialiste d'annexion. L'élimination de ses opposants, dont l'assassinat d'Alexei Navalny a été le symbole conçu pour intimider toute forme d'opposition, lui laisse les mains libres. La seule résistance est en Ukraine et elle appelle un soutien total jusqu'à ce que le sort des armes ait très clairement tourné à l'avantage des Ukrainiens. C'est alors que l'on pourra parler de négociations. ■



Europe Territoires Ecologie, pour une Europe qui nous protège

# Régions & Peuples Solidaires aux élections européennes

La **Fédération Régions & Peuples Solidaires** (R&PS, qui réunit partis autonomistes et indépendantistes dans les régions à forte identité en France, de l'Alsace à la Corse\*, en passant par la Bretagne, le Pays Basque, la Catalogne, l'Occitanie, la Savoie et les Berbères de France), le Parti Radical de Gauche (PRG), et Volt France, et d'autres mouvements progressistes ont uni leurs forces pour faire une liste commune aux élections européennes du 9 juin 2024. Elle a été présentée à la presse le 15 mars, à Paris.

Le Parti Radical de Gauche, qui vient de prendre fait et cause en faveur du processus d'autonomie de la Corse (lire en p5), et Régions et Peuples Solidaires avaient décidé en février dernier de faire liste commune aux élections européennes. Ils ont été rejoints par Volt France, le collectif des Sociaux-Démocrates et Réformateurs et le Mouvement des Progressistes. Le PRG est en rupture avec Émile Zuccarelli, et n'a donc rien à voir avec le Parti Radical de Corse qui s'oppose, lui, au processus d'autonomie.

Après avoir rompu avec le Mouvement Radical en 2019, en effet, le PRG sous la présidence de Guillaume Lacroix, a entrepris de refonder le centre-gauche. Aux élections législatives de 2022, s'opposant à Emmanuel Macron sans s'allier à la NUPES, il a conservé son indépendance. Plusieurs élus anciens socialistes se sont rattachés à lui et ont rejoints le groupe LIOT, Libertés Indépendant Outremer et Territoires, où ils siègent avec les députés de la Corse.

## Valeurs et objectifs communs

Au-delà d'une sensibilité pro-européenne, le PRG et R&PS embrassent des valeurs et des objectifs communs. Le progrès social, le respect des droits humains, la décentralisation, la démocratie territoriale, l'ancrage dans les territoires ou encore le respect du vivant et la défense de la diversité culturelle sont autant de points de convergence.

*«Le quotidien de nos concitoyennes et de nos concitoyens se dégrade et la peur du lendemain prospère faisant ainsi le jeu des populistes qui se nourrissent des angoisses. Il faut leur apporter des réponses crédibles et positives. Dans la précédente législature, les députés du PRG et R&PS siégeaient côte-à-côte dans le groupe Libertés et Territoires à l'Assemblée nationale.*

*Aujourd'hui, c'est ensemble que les Radicaux de Gauche et les Régionalistes proposent une liste de rassemblement*



*affranchie de tout extrémisme», expriment ensemble les deux mouvements. Ils ont été rejoints par Volt France. Mouvement paneuropéen représenté dans tous les États membres de l'Union européenne par plus de 140 élus dont deux eurodéputés, Volt prône une Europe plus démocratique, plus écologique et solidaire.*

Ce 15 mars, la liste qui portera le nom de «*Europe, territoires, Écologie, pour une Europe qui nous protège*», conduite par le président du PRG Guillaume Lacroix, élu au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, a été présentée à la presse.

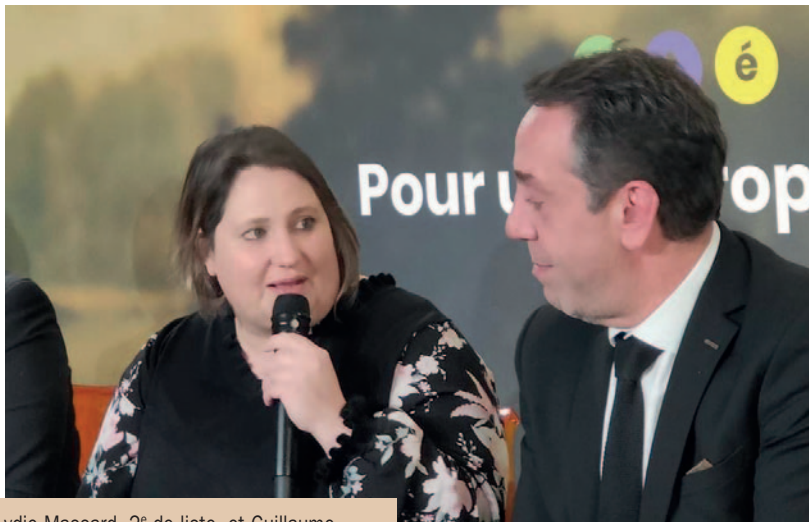
## Des candidats au cœur des territoires

Pour R&PS, c'est la militante de l'Union Démocratique Bretonne, Lydie Massard, actuelle eurodéputée de R&PS siégeant avec François Alfonsi au groupe Verts-ALE, qui portera les couleurs des régions en poste éligible à la deuxième place, ainsi que l'alsacien d'Unser Land, vice-président des jeunes de l'Alliance Libre Européenne, Maxence Helfrich, à la septième place. Leur objectif: «*construire une Europe capable de répondre aux défis contemporains de notre société et de faire face à la montée des populismes, le PRG, R&PS et Volt France partagent l'ambition de mettre nos territoires au cœur de la réflexion sur le rôle de l'Union européenne dans le quotidien des Français et des*

*Européens vivant en France».*

On retrouve parmi les candidats, le maire de Venarey les Launes, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Patrick Molinoz (3<sup>e</sup>), Juliette Méadel, avocate au Barreau de Paris, conseillère municipale de Montrouge, ancienne ministre chargée de l'aide aux victimes et ancienne porte-parole du Parti Socialiste qu'elle a quitté en 2018 (4<sup>e</sup>), Sven Franck, ancien co-président de Volt France (5<sup>e</sup>), Cécile Caillou-Robert, conseillère régionale en Centre-Val de Loire, vice-présidente du PRG et fonctionnaire au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (6<sup>e</sup>), Marie-Annick Barthe, présidente du Collectif des sociaux-réformateurs (CSDR). Elle a milité au PS durant une trentaine d'années puis à LREM jusqu'en 2022. Conseillère de Paris et ajointe aux Sports dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (8<sup>e</sup>), elle est économiste, spécialiste des questions européennes et sociales, et a été experte auprès de la Commission européenne. Eric Correia, conseiller municipal de Guéret, président de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret dans la Creuse depuis 2014. Infirmier de formation c'est un fervent humaniste (9<sup>e</sup>). Zoriana Haniak, présidente de l'Association des étudiants ukrainiens en France et vice-présidente du Comité représentatif de la communauté ukrainienne de France (10<sup>e</sup>). François Béchieau, secrétaire national du Mouvement des Progressistes, maire-adjoint du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, partisan d'une écologie au service de tous et d'une Europe des territoires et des peuples (11<sup>e</sup>). Rayna Stamboliyska, professeur à Sciences Po, spécialiste des enjeux du numérique et des affaires européennes (12<sup>e</sup>).

Urgences industrielles et environnementales, émergence d'un pilier européen de l'Otan, souveraineté alimentaire, régionalisation des aides de la PAC pour garantir une rémunération digne et une valorisation des savoir-faire locaux, logement digne et accessible



Lydie Massard, 2<sup>e</sup> de liste, et Guillaume Lacroix, président du PRG qui la conduit.



partout en Europe, renforcement de la démocratie territoriale, reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, inscription des droits des femmes dans les principes fondateurs de l'Union... «*Nous faisons du progrès démocratique, du progrès social et du progrès humain le socle d'un projet politique cohérent et sincère*» énonce la nouvelle liste où R&PS comptera une vingtaine de représentants de toutes les régions. ■

\* Représentée en Corse par Fernu a Corsica et le PNC

**L**e PRG reconnaît le vote majoritaire des Corses qui ont reconduit Gilles Simeoni et sa majorité à la tête de la Collectivité de Corse. Il est favorable à une réforme constitutionnelle ouvrant la porte à un statut d'autonomie de la Corse et soutiendra le processus qui garantit le respect et la reconnaissance d'un territoire majeur et de ses nombreuses spécificités. Pour Guillaume Lacroix, «*la République restera indivisible tant que la diversité de nos territoires ne sera pas considérée comme un folklore mais comme une réalité politique. Notre pays est riche de la force de ses territoires. La Corse par son histoire particulière et sa construction politique en est une composante essentielle. J'œuvrerai, avec mon parti, à l'aboutissement positif de la réforme constitutionnelle qui s'engage*». ■

# Umo parè

par François Joseph Negroni

## Comment protéger le logement du phénomène spéculatif ?

**L**a tension foncière et immobilière atteint en Corse un paroxysme qui semble s'étendre à l'infini, tant la situation se dégrade et le retour en arrière devient de plus en plus difficile. La solution la plus évidente réside dans le statut d'autonomie et la possibilité de créer un véritable statut de résident, mettant un frein significatif à la logique spéculative, et notamment la logique du AirBnb. En effet, la plateforme s'est rapidement présentée comme modèle d'une « économie de partage ». C'était un leurre, et l'économie occidentale a mordu à l'hameçon. Les plus beaux logements, les mieux placés, sont ainsi soustraits aux Corses pour être loués trois à quatre fois plus chers que dans le marché locatif de longue durée, ce qui n'a fait qu'encourager la surenchère des prix. Beaucoup d'investisseurs ont acquis des dizaines de logements dans ce but, qu'ils louent toute l'année. On est très loin de « l'économie de partage », on devrait plutôt parler d'un pillage. Comment se combat est mené ailleurs dans le monde ? Profitons de ce court format pour citer trois exemples qui peuvent servir de base de réflexion.

Le premier exemple est celui de la ville de Vienne. L'offre de logement est particulière en ce que les habitants sont à 76% locataires. Cependant, leur statut est très stable grâce à la mise en place de baux illimités, transmissible aux héritiers, et avec une part du revenu consacrée au logement qui est assez faible, et aucune location touristique n'est autorisée dans les logements municipaux, coopératifs ou privés à loyer plafonné. Le second exemple provient des États-Unis et du modèle des Community Land Trust, qui est une société à but non lucratif, propriétaire du terrain et qui vend les bâtiments aux occupants pour en faire leur résidence principale, avec l'engagement de ne revendre qu'à des personnes agréées de ce trust, et à un prix contrôlé. Les propriétaires récupèrent donc leur épargne et peuvent se reloger plus tard dans le marché privé. Cette dissociation foncier-bâti et les loyers calculés sans marge (-30% à 50% par rapport au privé), font économiser beaucoup d'argent aux habitants. Enfin, le troisième exemple concerne les coopératives d'habitants à Genève et Zurich, qui proposent une nouvelle forme de propriété. C'est la coopérative qui emprunte, réalise l'immeuble et le loue à prix coutant à ses locataires-coopérateurs, s'autorisant même à baisser les loyers lorsque les emprunts sont remboursés.

Nous le voyons, ce phénomène spéculatif présent fortement en Corse, limitant l'accès à la propriété notamment de notre jeunesse, doit être l'occasion d'innover, de s'appuyer sur ce qui se fait de mieux ailleurs, pour appliquer chez nous des lois pleinement adaptées permettant de construire la Corse de demain. Parlà corsu, travaglià è campà in Corsica. Eccu ciò chè no vulemu pè a nostra ghjuventù! ■

# Susteniteci

## Abonnez-vous !





# La métropolisation d'Aiacciu dans la future collectivité autonome de Corse

**Une autonomie dans l'autonomie**, c'est le projet de la majorité municipale d'Aiacciu qui souhaite amorcer un processus de métropolisation, volonté absente des programmes de la ville jusqu'au lancement du processus de Beauvau l'année dernière.

Dans son interview du 16 février dernier à Corse-Matin, Gérald Darmanin avait évoqué cette idée, déjà avancée par Emmanuel Macron lors de sa venue sur l'île en septembre dernier. Ces déclarations faites lors d'importantes étapes du processus d'autonomie de l'île posent, de façon à peine masquée, la métropolisation d'Aiacciu comme une condition à la réussite de celui-ci, ce qui a provoqué de multiples réactions sur l'île. Tout particulièrement lors du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) du 19 février dernier durant lequel la majorité bastiaise a rappelé que « *ce projet de métropolisation n'a[va]it jamais été abordé dans aucune réunion, ni à Beauvau, ni en Corse* » et que les élus insulaires avaient « *fait le choix de faire de la CdC [une] locomotive sur la scène nationale et européenne, mais surtout, une collectivité garante des équilibres territoriaux de notre île, de la solidarité entre pôles urbains et ruraux* ». Si le président de la CAB Louis Pozzo Di Borgo y voit un danger pour l'équilibre des territoires, aussi bien pour le pôle urbain de Bastia que pour les communes aux alentours d'Aiacciu, un vote enterrant une démarche de métropolisation de Bastia avait clos la séance ce jour-là.

## Qu'est-ce qu'une métropole ?

Créé en 2010 lors de la réforme des collectivités territoriales puis fortement modifié par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) en 2014, ce statut a pour but de renforcer l'attractivité et la compétitivité des régions à l'échelle européenne. Une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et est administrée par un conseil, tout comme les communautés de communes et les communautés d'agglomération. La métropole remplace les EPCI et exerce un certain nombre de compétences à la place des communes (développement économique, politique locale de l'habitat, gestion des services d'intérêt collectif comme l'eau et l'assainis-



La France compte actuellement 21 métropoles. La plus vaste est la métropole du Grand Paris qui comptabilise 131 communes et 1.144.932 habitants. La plus petite est celle de Brest Métropole avec 8 communes et 215.367 habitants. Avec une moyenne de 870.160 habitants sur l'ensemble de ces 21 métropoles, on est très éloigné des potentialités du grand Aiacciu !

Source : DGCL/Département des études et des statistiques locales

sement...), des départements (transports scolaires, voirie...) et de la région. Pour accéder au statut de Métropole, plusieurs critères sont définis dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT), dont le plus important est le critère démographique. Un EPCI peut devenir une métropole s'il forme un ensemble de plus de 400 000 habitants, ou s'il est au centre d'une zone d'emplois de plus de 400 000 habitants comprenant le chef-lieu de la région, ou s'il forme un ensemble de plus de 250 000 habitants se situant au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants comprenant le chef-lieu de région.

Dans un article publié sur son site internet, la majorité municipale d'Aiacciu explique en quoi la ville répond aux critères attendus pour l'obtention de ce statut. La municipalité évoque d'abord des critères démographiques et économiques qui lui confèreraient un statut particulier en Corse. L'article évoque la position d'Aiacciu comme capitale régionale « *regroupant un tiers de la population régionale* » (la concentration de la population (21,3% des Corses vivent à Aiacciu) est plus élevée que pour les autres métropoles). L'article appuie également sur son importante croissance démographique (« *67% sur une période de 52 ans* ») ou encore sa qualification de « *premier bassin d'emplois* ». Or, la ville d'Aiacciu et la communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA) comptent respectivement 72 647 et 89 990 habitants (INSEE, 2020), un nombre bien

éloigné de ce qui est attendu pour la création d'une métropole par le Code général des collectivités territoriales. Si l'on établit une comparaison avec l'aire d'attraction de Bastia, le statut d'Aiacciu en tant que Capitale régionale est à relativiser. La communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA) s'étend sur un territoire près de quatre fois plus grand que la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) qui doit être associée à la communauté de communes Marana-Golu pour établir une juste comparaison. Avec ces considérations, une métropole bastiaise serait alors composée de 86 662 habitants, un nombre quasi-équivalent à la métropole Ajaccienne et en ce qui concerne les aires d'attraction d'Aiacciu et de Bastia, elles sont équivalentes avec 113 612 habitants pour Aiacciu contre 108 967 habitants pour Bastia (INSEE, 2017).

En termes de croissance démographique, si les villes d'Aiacciu et Bastia sont quasi-égales (+1,3% contre +1% entre 2015 et 2021), les communes dans l'aire d'attraction de Bastia comme Borgu ou Lucciana connaissent une évolution démographique plus importante en moyenne que celles d'Aiacciu. Enfin, la communauté de communes Marana-Golu a la croissance démographique la plus importante des communautés de communes ou d'agglomération avec +2,3% entre 2011 et 2016.

En ce qui concerne le critère économique, les zones d'emploi d'Aiacciu et

Bastia sont quasiment équivalentes avec respectivement 49 004 emplois contre 45 910 (INSEE, 2017).

En considérant les autres critères définissant une métropole comme « le rayonnement touristique », si l'on s'attarde sur la répartition des passagers transportés dans les ports et aéroports, Bastia devance Ajaccio en étant le premier aéroport international de Corse et le premier port passagers (INSEE, 2021). Les métropoles doivent également se démarquer par « un réseau universitaire », ce qui n'est pas le cas d'Ajaccio puisque l'Université de Corse et ses pôles de recherche se situent en immense majorité à Corti. En ce qui concerne la concentration du pouvoir culturel, le retard d'Ajaccio dans l'offre culturelle est connu alors que la ville souffre de l'absence d'un théâtre, de centre culturel et du faible nombre de cinémas et de festivals rapporté à la population. De plus, il est compliqué d'imaginer une métropolisation d'Ajaccio dans un contexte de mauvaise gestion du réseau de transports comme en témoigne la situation de cessation de paiement de la SPL Muvitarra ou encore le refus de la municipalité d'intervenir sur certains dossiers qui affectent la vie des ajacciens comme la considérable augmentation des meublés de tourisme.

### Une métropole à contrecourant

La métropolisation d'Ajaccio et de son aire d'attraction n'est pas souhaitable car elle présente un véritable risque de concentration de valeur à l'intérieur et autour de la ville élargissant un phénomène de ségrégation sociale et économique. Ce phénomène peut entraîner une augmentation des déséquilibres en matière de qualité de vie et développement économique. La ville d'Ajaccio entend lutter contre les « *problématiques qui sont liées au fort développement urbain : difficulté de circulation, gestion de la précarité et de la pauvreté, scolarisation, tranquillité et sécurité, mais aussi alimentation énergétique du territoire, équipements et infrastructures publiques* » mais la métropolisation des grandes villes en France ont, en général, démontré un accroissement des inégalités, un accroissement des problèmes de circulation ou encore une augmentation de la pollution. Elles sont source de fracture territoriale avec de potentiels effets néfastes pour les collectivités aux alentours (*Vie Publique*, 2023).

La métropolisation d'Ajaccio contreviendrait également aux orientations du Padduc, document d'urbanisme constituant le projet d'aménagement global du territoire pour la Corse, dont l'un des principaux buts est de « *créer un déve-*

*loppement équilibré du territoire* » face au défi de rééquilibrage économique et social. Le projet de société explicité par le Padduc s'attarde sur le besoin de dynamisation des espaces ruraux intérieurs en développant « *les mécanismes assurant la solidarité territoriale* ». Si le projet de territoire insiste sur le nécessité de « *renforcer les fonctions métropolitaines de Bastia et d'Ajaccio* », c'est dans le but de créer un véritable ruissellement économique et d'attractivité dans les territoires ruraux périphériques. Cependant, dans un Padduc bientôt révisé, les enjeux d'équilibre territorial devront être centraux. Il est alors nécessaire de repenser nos intercommunalités, dont les moyens sont limités et les dimensions à redéfinir.

Si ce processus de métropolisation aboutit, la Collectivité de Corse autonome administrerait seulement deux tiers des Corses alors que la volonté de faire peuple tous ensemble, exprimé par le fait démocratique depuis des années, n'a jamais été aussi prégnante. ■

**Pauline Boutet-Santelli.**

## Bastia

# Léo Battesti brise le tabou de la mafia en Corse

**Pour la sortie de son livre « A Maffia Nò »,** Léo Battesti enchaîne les interventions, les dédicaces et les conférences sur la thématique de l'emprise mafieuse en Corse. Ce 16 mars au café des Palmiers à Bastia, l'ancien membre du FLNC a consacré une soirée à présenter son livre sur la question de la mafia dans l'île, en présence également de Josette Dall'Ava Santucci, du collectif « A Maffia Nò A vita lè ».



**L**a mafia en Corse, Léo Battesti la connaît bien. L'un des fondateurs du collectif « A Maffia Nò A vita lè » sillonne depuis des années les moindres recoins de l'île pour briser le tabou du problème mafieux en Corse. C'est un constat pour le moins douloureux que nous présente l'essayiste ce samedi au café des Palmiers : la Corse, dans toutes ses facettes, est gangrenée par la mafia, un mal qui sait se servir de toutes les ressources culturelles et sociales d'une société. Déchets, construction, bars et établissements privés... Les noms sont connus mais ils sont tus. Léo Battesti adresse avec véhémence une certaine hypocrisie de la société corse.

« *Pourquoi beaucoup ne veulent pas prononcer le mot "mafia" ? Parce qu'admettre la présence de la mafia, c'est admettre qu'il y a des implications politiques. Une volonté de faire l'autruche non-assumée par les institutions et notamment l'État français.* »

Il souligne notamment l'imbrication forte de la mafia dans la société corse, au sein même de sa population. Et les solutions qui pourraient émaner de cette dernière.

### L'espoir de la prise de conscience populaire

En effet, depuis plusieurs années, et principalement par des initiatives citoyennes, les lignes bougent. Notamment, des propositions de loi pour réformer la loi pénale, sur le modèle italien, avec, en premier lieu, la reconnaissance claire et explicite du fait mafieux. Également, la mise en place d'un système de « repentis », qui, en Italie à nouveau, a permis de créer au sein des organisations criminelles une méfiance et une tension constante.

Cependant, le militant souligne la porosité de la société corse avec la question mafieuse, mais également l'évolution rapide et la « sophistication » des systèmes mafieux. Des idées développées dans l'ouvrage *A Maffia Nò*. (Arthaud). ■

**Léa Ferrandi.**





# Catalunya

## Amnistie et nouvelles élections

**La situation de la Catalogne continue de faire l'actualité en Espagne.** Si la loi d'amnistie en faveur des indépendantistes catalans a enfin pu être votée, ouvrant la voie de l'apaisement, à la Generalitat, le rejet du budget présenté par Pere Aragonès du fait du vote d'une partie de la gauche provoque des élections anticipées. Rendez-vous le 12 mai !

### L'amnistie est votée !

Après le soubresaut d'un premier vote raté le 30 janvier, la loi d'amnistie promise par le Premier ministre espagnol Pedro Sanchez a été approuvée par la Chambre des députés à Madrid, par 178 voix contre 172, le 14 mars 2024.

Plus que le vote en lui-même, qui était attendu depuis que la Commission de la Justice avait rédigé une nouvelle version donnant de meilleures garanties, c'est la spectaculaire chute de tensions autour de cette amnistie qui est à souligner.

Entre novembre dernier, quand la composition de la courte majorité de Pedro Sanchez a été annoncée, obtenue avec le concours des votes des partis indépendantistes catalans dont la contrepartie était cette loi d'amnistie, et le samedi qui a précédé le vote final quatre mois plus tard, le nombre des oppo-

sants dans les rues de Madrid a été divisé par plus de dix, de 170.000 à 15.000 manifestants.

La nouvelle mouture du texte a été validée après un premier vote négatif des députés de *Junts* le parti de Carles Puigdemont. En effet les juges les plus acharnés ont essayé de contourner la loi mise en débat en engageant de nouvelles procédures, particulièrement contre Carles Puigdemont lui-même. Il était visé pour « terrorisme », du fait d'un rôle supposé d'inspirateur du mouvement « Tsunami démocratique », lui-même taxé de « terroriste » car responsable de manifestations qui ont dégénéré et infligé des blessures à des poli-



ciers, et il était visé pour « haute trahison » sur la base d'une accusation fantaisiste que l'Espagne fait courir sur des ingérences de la Russie dans les années ayant précédé le referendum du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Ces faits instrumentalisés devaient être écartés car les juges auraient pu faire arrêter Carles Puigdemont sur la base de ces nouvelles procédures à son retour en Catalogne. La nouvelle mouture a été négociée avec l'aval des juristes de *Junts* qui, en apportant ses sept voix, a permis d'atteindre 178 voix, deux de plus que la majorité absolue.

Avant que l'amnistie ne soit définitive, il faut que le texte passe au Sénat espagnol où la majorité est à droite. Mais son avis est consultatif, et un nouveau vote de la Chambre des députés interviendra dans deux mois environ, confirmant le vote du 14 mars 2024. ■

**François Alfonsi.**

### Nouvelles élections le 12 mai 2024 à la Generalitat de Catalunya

Après le rejet de son budget 2024, le président Père Aragonès a décidé de convoquer des élections anticipées le 12 mai prochain.

Père Aragonès a d'abord été élu en 2020, puis réélu en 2021, dans le cadre d'un accord ERC-*Junts*, puis, après la rupture avec *Junts*, il est

resté à la présidence avec des ministres tous issus de ERC grâce à un soutien sans participation de la gauche catalane, en réciprocité de l'attitude des députés ERC qui en faisaient



de même à Madrid en faveur de Pedro Sanchez. Cet équilibre s'est poursuivi après la réélection de Pedro Sanchez comme Premier ministre d'Espagne à la fin de 2023. Le coup de Jamac de ce mois de mars est venu de la fraction minoritaire de la gauche, le mouvement « *en Comú* » de l'ancienne mairesse de

le Parti Socialiste a continué de soutenir le gouvernement catalan, ils ont fait chuter d'une voix seulement le budget présenté par le président Aragonès, l'acculant à démissionner et à convoquer des élections anticipées. Elles auront lieu le 12 mai, un mois à peine avant les élections européennes.

Cette situation est une surprise totale. L'adoption finale de la loi d'amnistie est attendue pour la fin mai, les élections auront probablement lieu avant qu'elle ne soit opérationnelle. ■

**François Alfonsi.**





**U 17 di maghju 2013, l'Assemblea di Corsica vutava à favore di a coofficialità di a lingua corsa.** «*Pensu ch'avemu fattu qualcosa di bè*» dicìa u presidente di l'Assemblea à l'épica, Dumènicu Bucchini. L'essenziale era fattu, cunvince i Corsi! Màssimu Simeoni scrìvia st'editoriale nant'à Arritti u 23 di maghju. Ricunniscenza è mezi da mette in ballu sò indispensèvuli à a salvezza è à u spannamentu di a nostra lingua. «*Lanternà, aspettà ch'ellu maturisci Parigi, hè culpèvule è un illusione*» dicìa Max. À noi dinù di fà ciò chì ci vole soprapiazza invece di bramà pudè solu scambià Parigi.

## La portée du vote pour la coofficialité

par Max Simeoni

**L**e vote pour la coofficialité est important. Il n'est que le début d'une marche longue et difficile. Il est l'aboutissement d'un large débat public entre élus et

ceux qui sont concernés comme associatifs, enseignants, universitaires... On a déjà eu des votes un peu à l'emporte pièce pour la langue et le «peuple corse», sans lendemain. Le stade de l'inutilité de cette langue, de la confier au bon vouloir du milieu familial ou à une option facultative à l'école, est dépassé. Tous admettent qu'elle a besoin d'une prise en compte sérieuse pour éviter sa disparition.

**À certains le «bilinguisme» paraît suffisant.** Leurs arguments sont indirects: «... La coofficialité nécessite une révision de la Constitution, le gouvernement ne veut pas d'un Congrès à Versailles où d'ailleurs il n'a pas la majorité des 3/5<sup>e</sup> nécessaire... Elle peut être discriminatoire, elle peut nuire aux carrières... Il y a des problèmes plus graves comme l'emploi, le pouvoir d'achat, la précarité, la santé...», etc. Ils ont été 11 à ne pas participer au vote et 4 absents (volontaires?).

Les «natis» ont dû accepter quelques amendements de certains élus de gauche. Les 36 voix pour la coofficialité acquises, applaudissements et embrassades ont marqué la fin du suspens et ont signé une volonté commune, même si beaucoup «d'heureux» étaient conscients que la 2<sup>e</sup> phase décisive, la révision de la Constitution, était l'obstacle le plus difficile à franchir. Sans ce préalable de vote démocratique, la possibilité de pouvoir affronter la 2<sup>e</sup> phase aurait été pratiquement impossible. L'unanimité aurait été certes préférable. Cependant, aucun élu n'a voulu, ou pu, aller contre et tous ont marqué leur attachement à la langue corse.

Au cas où le pouvoir refuse la révision de la Constitution, ou si le Congrès réuni la rejette dans le cadre de certaines dispositions rela-

tives aux lois de décentralisation, les 36 pourront-ils garder le cap pour obtenir un jour la coofficialité? Ce front uni le restera-t-il?

**Le refus étatique peut permettre** aux minoritaires d'aujourd'hui de dire qu'ils avaient raison et que leur bilinguisme était la seule possibilité réaliste et raisonnable. Tous les muets à ce jour donneraient de la voix. La passion des 36 va de pair avec «la science» linguistique comme l'a fait remarquer Jean Martin Mondoloni de la nouvelle droite à l'émission «Cuntrastu» de dimanche. Seule la coofficialité permet un vrai bilinguisme en mettant les deux langues à égalité de droit, et en donnant les moyens de rétablir la langue corse en difficulté du fait d'un monolinguisme imposé officiellement. Le débat pourrait revenir entaché du défaitisme de quelques-uns rebaptisé réalisme. Des opportunistes électoraux ou divers pourraient inciter d'autres à délaïsser le cheval de la coofficialité. Sur un parcours long, et sûrement plein de pièges, tout peut advenir. Raison de plus pour battre le fer quand il est chaud et mobiliser la vigilance.

Le gouvernement est hostile. Comme la droite hier, il dit vouloir le développement économique de l'île, promesse usée par un usage de 250 ans de République avec comme seul résultat le non-développement chronique et de nos jours la curée sur les sites.

Ce combat pour la préservation de la terre fait corps avec celui de la langue. Ils sont indissociables et nécessaires à la survie du peuple corse.

Pour la langue, le moyen de la «coofficialité» a été connu et compris car il existe presque de partout en Europe. La difficulté tient dans le fait que la République jacobine n'en veut pas. Mondoloni déclare qu'il est pour une République de la diversité. L'ennui est qu'elle n'existe pas et qu'il faudrait changer de Constitution complètement. Or pour sauver les meubles de la langue, il faut malgré tout cela, la coofficialité. Cela reste identique pour

tous les problèmes, puisqu'il existe un peuple corse, et ils y sont tous rattachés. Il faut les moyens pour les traiter: la reconnaissance du peuple corse et l'autonomie interne. Ce qui est encore une fois incompatible avec cette République pour laquelle il ne saurait exister aucun peuple autre qu'un peuple français, et que dans toute partie de la République un territoire quel qu'il soit, ne peut être qu'égalitairement français, c'est-à-dire sans aucune spécificité reconnue par la loi, y compris celle d'une île. C'est la conception jacobine en doctrine et en valeur de l'égalité.

**C'est une impasse historique.** Or il est vital et urgent pour la langue et le peuple corse de commencer à freiner le déclin et d'entrevoir au plus tôt de pouvoir remonter la pente longue et difficile. Tergiverser, attendre que Paris mûrisse, est illusoire et coupable. L'exemple de la langue montre qu'il faut d'abord se mettre d'accord entre Corses au-delà des clivages politiques ou idéologiques sur l'essentiel, qui est du domaine de l'urgence et qui ne concerne que les Corses en tant que tels. Un projet et une volonté commune ne gomme pas des différences des sensibilités politiques générales. Ils sont nécessaires à un sauvetage pour la vie ou pour la fin d'une communauté historique qui a été un peuple et qui est un peuple nié, sans droit.

Il est, et ce n'est pas un paradoxe, ce projet commun de sauvetage, un premier pas vers une véritable démocratie.

Pour l'heure, un coup de chapeau à l'Exécutif de la CTC et en particulier à Pierre Ghionga, clair, ferme, persuasif et déterminé. Nous espérons beaucoup de Maria Guidicelli pour le reste à venir. Bravo aussi à Madame Santi Brunelli, seule de son groupe.

Quant aux «natis» pour une fois en tant qu'élus, ils peuvent se sentir gratifiés par une «réussite» au service du peuple corse qui leur donnera la force d'aller jusqu'au bout de leur mission. ■



Felì 2024

# 35 anni nant' à a scena!

**35 ans de carrière...** Felì entame une tournée historique en cette année 2024 ! Une tournée exceptionnelle qui consacre un parcours exceptionnel.

**U**n nome, una voce, Felì accompagna nos luttes, nos espoirs, notre amour de la Corse depuis plus de 35 ans. Autant de titres à succès, de compositions, de mots qui nous pénètrent à la seule évocation de sa carrière pour l'une des discographies les plus fournies du patrimoine musical de la Corse dont les rimes et rythmes résonnent en nous... *Sò eru un batellu chì si ne vulia andà... À vòline più u pòrtanu in pettu, à vòline più u core è l'affettu... Di libertà sudata libertà duie mila, duie mila respiru di mondu in giuventù, s'ì vivu ancu tù... È u tempu hè apesu ch'un esiste più, cum'un fiatu di ventu un suspuru dinù... Ella s'hà messu camisgiulella, un fiore in pettu, una spusella... Amparàtemi à cantà, s'ella ci entre un fughje mai di a mente una canzona... Monte Cintu mi da è friscure è purezza, falgu salti saltendu da teppa à cutalone... Ne trema l'aria è a terra dinù, s'infiara l'ora quand'è tù balli tù... Andate marine, per l'ochju hè cuccagna, u sguardu avvicina a muntagna di i mei... O Corsica la mea, a dicenu di tè ch'è tù t'ai impignatu piaghje marine è rive cù i più belli accosti... Mi issa casuccia nantu à un scogliu altri palazzi eiu nun vogliu, altre citadelle cun torre per aggruttà u nostru amore... Sti giuvanotti sò d'indè mè ne voli dui ne voli trè ne voli quant'è lu ci n'hè... U mo penseru d'amore veru quella chì sfida ogni raggiò, a mo prumessa a mo scumessa, e chjave di a mo prigiò... et combien encore de poésies magnifiques signées de l'éternel Ghjuvan'Tèramu Rocchi, ou de Felì lui-même qui a grandi et s'est formé auprès de ce monument de la culture corse, ou d'autres grandes plumes encore qui continuent de l'accompagner comme Ghjàcumu Fusina ou Patrizia Gattacecca...*



Pigliate e vostre piazze : [www.feli.corsica](http://www.feli.corsica)



*la Casinca, est bien plus qu'un artiste, il est l'ambassadeur passionné d'une culture unique, dont les mélodies intemporelles et l'authenticité traversent les générations, font vibrer les cœurs bien au-delà des frontières de la Corse* peut-on lire sur le document qui présente la tournée exceptionnelle 2024. Et c'est bien ainsi qu'il a conçu cette tournée qui va le mener, en autoproduction, pari audacieux, du Théâtre de Prupia le 11 mai, au Spaziu Culturale di Biguglia les 13 et 14 mai, l'Empire à Aiacciu le 16, un giru di Corsica du 8 au 18 août, Le Pasino Grand à Aix en Provence le 14 novembre, le Pasino de Hyères le 15 et un final grandiose au Casino de Paris le 19 novembre!

Fondateur de Scola in Festa, Felì a formé des centaines d'enfants à la langue et à la culture corses, à la musique et au

**12 albums studio et live, plus de 150 chansons**, plusieurs milliers de disques vendus, des millions d'écoutes en streaming et de vues sur les plateformes, des centaines de concerts, «*l'enfant de*

ABBONAMENTU

## ARRITTI

5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA

© 09 65 32 16 90 - Fax: 04 95 31 64 90  
arritti2@wanadoo.fr - [www.arritti.corsica](http://www.arritti.corsica)

Vogliu un abbonamentu di:

55 € UN ANNU/UN AN     34€ SEI MESI/SIX MOIS     82 € U STRANIERU/ÉTRANGER

Casata è Nome (nom et prénom)

Indirizzu (adresse)

Mail è telefonu (e-mail et téléphone)



chant. Le succès de son école est à l'image de son investissement pour l'île, total, riche, généreux envers toute une jeunesse, par ce pouvoir de la transmission qui façonne l'âme corse. C'est tellement précieux que de pouvoir offrir aux jeunes cet amour, cette passion, cette envie de la Corse ! Il a contribué ainsi à maintenir un véritable souffle et une conscience culturelle dans un monde où la perte de repères menace partout.

Fondée en 2001, il a déjà produit avec son école 3 albums et 65 comptines et chansons pour enfants, mais aussi créé une mallette pédagogique destinée aux 2000 enseignants d'écoles primaires, de collèges et de lycées que compte l'Académie de Corse !

**Feli 2024 sublime tout ce que le Feli** que l'on connaît nous a apporté tout au long de ces années d'investissement. Le partage et l'échange culturel avec des artistes fabuleux comme Nadau, dans son duo emblématique avec le célèbre artiste occitan aux 50 ans de carrière ! Ou bien, plus surprenant encore, révélateur de toutes les potentialités de l'artiste, son tout nouveau projet travaillé ces derniers mois, celui de compositeur d'un film-documentaire de Jean-Pierre Alessandri, avec Ramona Productions, intitulé *Dancing in Corsica : les comédiens*. C'est la vie racontée de huit comédiens amateurs originaires de Rogliano in Capicorsu, qui se lancent dans le théâtre et adaptent la pièce d'un auteur irlandais. Magnifique production corso-franco-irlandaise dont la sortie en salle est prévue à la fin de l'année. On a hâte de découvrir !

Feli, richesse du partage culturel, c'est aussi ses premiers pas, dans les années 80, puisqu'il a débuté sur scène avec A Filetta, et a multiplié les collaborations tout au long de ces 35 ans avec nombre d'artistes insulaires, dont I Surghjenti, Petru Guelfucci, Antone Ciosi, Canta u Pòpulu Corsu, Jacky Micaelli, Sekli, Ghjuvan Francescu Luciani, Diana Salicetti... « *Il crée des passerelles entre les générations* ».

Parmi son équipe, le percussionniste cubain Piro Barrios, le trompettiste Renaud Gensane, en passant par l'ami à la basse, aux arrangements et à la direction artistique Nicolas Zimako, Jean Philippe Fanfant à la batterie, les violons d'Elena Moncho Danelian ou Vanessa Cahuzac, le violoncelle de Pascale Giraud, l'alto de Laurence Babiand, et bien sûr son fils Stéfanu Travaglini.

**Feli prépare un autre projet extraordinaire.** Né d'une rencontre avec Aadel Essaadani, figure de la vie culturelle marocaine, président de l'association Racines, et Franck Lidon, directeur délégué aux actions et ressources en Méditerranée chez Radio France. Une chanson dédiée à ce grand bassin de cultures, accompagnée d'un orchestre philharmonique et qui aspire à devenir « *l'hymne de la Méditerranée* » ! Coécrite avec Ghjàcumu Fusina, arrangée par Dominique Mattei, chef d'orchestre-arrangeur pour grand orchestre, elle sera interprétée avec les enfants de Scola in Festa. *Mediterraniu*, déclinée en plusieurs langues du pourtour méditerranéen, dont la langue corse, l'espagnol, l'italien, l'occitan, le catalan, le sarde, le berbère, l'arabe, le turc, le français, prône la paix et promeut la diversité culturelle de *mare nostrum*. Un projet qui aspire à s'inscrire au patrimoine mondial de l'Unesco !

On reconnaît bien là Feli, ancré dans ses racines, ambassadeur de notre île, créateur, promoteur de cette âme corse qui fait la richesse d'un peuple millénaire, tout en étant ouvert sur son berceau méditerranéen et sur le monde, Feli dans sa plus belle dimension, celle du partage, de l'émotion, de la construction d'un avenir de paix et de fraternité ! « *L'ouverture au monde c'est dialoguer avec d'autres cultures en mettant en avant le collectif et la langue corse est un atout extraordinaire dans cette quête d'universalité* » nous confie l'artiste.

On a vraiment hâte de découvrir la concrétisation de toutes ces projets.

**La tournée 2024 finira en apothéose au Casino de Paris** le 19 novembre et les places sont déjà mises en vente ! « *Ça représente beaucoup pour moi, c'est une sacrée étape* » confie le chanteur, qui offre ainsi aux Corses et amis de la Corse de Paris et sa région un magnifique cadeau durant plus de deux heures de scène, une équipe de 25 personnes avec 10 musiciens, dont le groupe féminin polyphonique Isulatine qui aura le privilège d'assurer la première partie du spectacle ! Beaucoup de surprises en perspective, de l'humour au théâtre, et à l'émotion de la scène, en passant par une plongée dans ces 35 dernières années à travers son superbe répertoire. ■

**Fabiana Giovannini.**

**Billetterie : [www.feli.corsica](http://www.feli.corsica)**

## RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Arritti du 21 décembre 2023, concernant la société SAS ANDREANI, TRIANON, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU. Il y a lieu de lire pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 07/08/2023.

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

**N° PC : 2023RJ5563** - Suivant jugement du 12/03/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **DELHOMME Carla née DANTAS PEREIRA Carla** - NETTOYAGE COURANT BATIMENTS - VENTE A DOMICILE - résidence CITA DI SALI Batiment C Appartement 63 r 20137 PORTO-VECCHIO - non inscrit au RCS Bastia

**N° PC : 2023RJ5552** - Suivant jugement du 12/03/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **MC BAT (SAS)** - Maçonnerie générale et gros œuvre en bâtiment - 237 avenue de la Libération 20600 BASTIA - 902 305 655 RCS Bastia

**N° PC : 2023RJ5553** - Suivant jugement du 12/03/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SOCIETE D'IMPRESSIONS ET D'EDITIONS DE LA MEDITERRANEE (SARL)** - L'édition, la publication de journaux quotidiens et périodiques, de revues, magazines, ou publications diverses et toutes opérations de publicité - 7 rue des Terrasses 20200 BASTIA - 497 220 145 RCS Bastia

**N° PC : 2023RJ5554** - Suivant jugement du 12/03/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SAS SOCIETE NOUVELLE CARROSSERIE CECCARELLI (SASU)** - Peinture automobiles, carrosserie. - Lupino descente des Abattoirs 20600 BASTIA - 814 817 755 RCS Bastia

**N° PC : 2023RJ5556** - Suivant jugement du 12/03/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **NET-SYS (SAS)** - Services informatiques - maintenance, vente de matériel, création de logiciels, fonds de commerce de restauration, débit de boissons. Distributeur et revendeur d'une solution de géolocalisation et installation des dispositifs GPS dans les véhicules. Exploitation et gestion de stations de lavage ; entretien, lavage pour tous véhicules ; négoce de tous produits d'entretien, de pièces détachées et accessoires automobiles. - Lieu-dit Querciolo chemin Chemin du Machione 20213 SORBO-OCAGNANO - 502 263 080 RCS Bastia

**N° PC : 2023RJ5559** - Suivant jugement du 12/03/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **A.R.C BATIRENOV (SAS)** - Maçonnerie générale, construction de bâtiment gros œuvre et second œuvre, rénovation, autres travaux de finition - Immeuble Orsini route de la Cathédrale 20217 SAINT-FLORENT - 819 534 439 RCS Bastia

**N° PC : 2022RJ5426** - Suivant jugement du 12/03/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **MATTIONI Anthony Jonathan** - Entretien parcs et jardins - 14 zone artisanale DE CANTONE 20260 CALVI - 482 577 202 RCS Bastia

POUR EXTRAIT,  
LA SELARL CASANOVA & BENEDETTI, GREFFIER

**JFK LOCATIONS**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 51 000 EUROS**  
**PORTÉ A 5 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : LIEUDIT ORENAGGIO**  
**20169 BONIFACIO**  
**810 147 439 RCS AJACCIO**

Suivant décision du 2 octobre 2023, l'associée unique a décidé de réduire le capital de 51 000 euros à 5 000 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :  
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL  
Ancienne mention : Le capital social est fixé à Cinquante et un mille euros (51 000 euros).  
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à Cinq Mille euros (5 000 euros).

**Pour avis. La Gérance**

**JFK IMMO**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 151 000 EUROS**  
**PORTÉ A 10 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : LIEUDIT ORENAGGIO**  
**20169 BONIFACIO**  
**821 891 900 RCS AJACCIO**

Suivant décision du 2 octobre 2023, l'associée unique a décidé de réduire le capital de 151 000 euros à 10 000 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :  
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL  
Ancienne mention : Le capital social est fixé à Cent cinquante et un mille euros (151 000 euros).  
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à Dix Mille euros (10 000 euros).

**Pour avis. La Gérance**

**VISTA DA ROCCA**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**AU CAPITAL DE 7 622 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 5 PLACE CARREGA**  
**20169 BONIFACIO**  
**422 127 449 RCS AJACCIO**

Aux termes d'une délibération en date du 11 mars 2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur André ZURIA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jérôme ZURIA, demeurant au lieudit Bancarello, 20169 Bonifacio, pour une durée illimitée à compter du 1er avril 2024.

**Pour avis. La Gérance**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seings privés en date à ROGLIANO (Haute-Corse) du 11 mars 2024, il a été constitué une société d'exercice libéral par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SELAS PAOLETTI NOTAIRES  
Siège social : ROGLIANO (20248), lieu-dit Pian delle Borre.  
Durée : quatre vingt-dix neuf années.  
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)  
Cessions d'actions : toutes les cessions sont soumises à l'agrément de trois quarts des actions ayant droit de vote. L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.  
Président : Madame Julie-Anne PAOLETTI, demeurant 24 rue Saint Joseph, Clos Saint Antoine, 20200 BASTIA.  
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BASTIA (Haute-Corse).

**Pour avis**

**SAVERIU**  
**SPFPL au capital de 1.000 €**  
**1 ruelle de la Conception**  
**911 404 846 RCS BASTIA**

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 4 mars 2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 1 ruelle de la Conception, 20200 BASTIA au 760 route inférieure de Cardo, 20200 BASTIA à compter du 4 mars 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**Pour avis, La Gérance**

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bonifacio du 14 mars 2024,  
Monsieur Thomas TERRAZZONI, demeurant lieudit Fontanaccia, 20169 Bonifacio, a confié à :  
Monsieur Ahmed EL BAKOURI, demeurant au 23 Rue Longue, 20169 Bonifacio,  
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de vente au détail de vêtements, prêt-à-porter et accessoires situé au 3 Quai Banda del Ferro, 20169 Bonifacio,  
Pour une durée d'une année à compter du 1er avril 2024 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

**Pour unique avis**

**AVIS**

Madame ALFONSI Aurore née le 17/09/1970 à 13 MARSEILLE demeurant 136 Rte de Pétrelle, 20620 BIGUGLIA agissant en son nom personnel et au nom de son enfant mineur, Madame ALFONSI Aurore née le 17/06/2004 à 84 APT, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de son enfant mineur celui de GRECH.

**NICOLE CASANOVA**  
**& MARIE CHARLOTTE BENEDETTI**  
**SELARL au capital de 53 357,15 €**  
**PALAIS DE JUSTICE GREFFE TRIBUNAL**  
**COMMERCE BP 345 20200 BASTIA**  
**351 734 397 RCS BASTIA**

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 4 mars 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du PALAIS DE JUSTICE, GREFFE TRIBUNAL COMMERCE, BP 345, 20200 BASTIA au GREFFE TRIBUNAL COMMERCE, 10 BOULEVARD AUGUSTE GAUDIN, 20200 BASTIA à compter du 4 mars 2024, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

**Pour avis. La Gérance**

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bonifacio du 15 mars 2024,  
La Société A MAIORI, Société à responsabilité limitée au capital de 200 euros, dont le siège social est à Bonifacio (20169), au lieudit Crocci, Route de Santa Manza, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio sous le n° 912 663 028 a confié à :

La Société CASA 2A, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à Bonifacio (20169), au 17 Rue Doria, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio sous le n° 947 954 012,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de vente au détail de produits régionaux et artisanaux, vins et spiritueux, épicerie, dégustation des produits sur place situé à Bonifacio (20169), au 4 Rue du Champ de Mai, connu sous le nom de "a Maiori" ;  
Pour une durée d'une année à compter du 6 mars 2024 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

**Pour avis**

**Michè Dominici**

vi invita à una nova serata in Biguglia l'11 d'aprile.

Biglietteria aperta nant' à : **Corsicafestivals.com**

Piazze dispunibile ind'è **Spartimusica.**

Michè Dominici

Spaziu Charles Rocchi

11/04/2024

